

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM TTC	FRANCHISES
ANNULATION DE SÉJOUR		
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	Selon conditions du barème des frais d'annulation - 10 000€ / personne 50 000€ / événement	30€ / personne
Annulation pour toutes causes justifiées	Selon conditions du barème des frais d'annulation - 10 000€ / personne 50 000€ / événement	10% du montant des frais d'annulation - Maxi : 150€ / personne
ANNULATION EN CAS D'ÉPIDÉMIE OU PANDEMIE <i>POUR LE CONTRAT N°6908 - Formules Multirisque extension épidémie ou pandémie</i>		
Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou de pandémie	Selon conditions du barème des frais d'annulation - 10 000€ / personne 50 000€ / événement	10% du montant des frais d'annulation Maxi : 150€ / personne
Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température	Selon conditions du barème des frais d'annulation - 10 000€ / personne 50 000€ / événement	10% du montant des frais d'annulation Maxi : 150€ / personne
Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19	Selon conditions du barème des frais d'annulation - 10 000€ / personne 50 000€ / événement	10% du montant des frais d'annulation Maxi : 150€ / personne
DÉPART MANQUÉ		
Départ manqué	900€ / personne 4 000€ / événement	Aucune franchise
BAGAGES		
Bagages	3 000€ / personne 10 000€ / événement	30€ / dossier
Objet précieux	50% du montant de la garantie	
Retard de livraison	100€ / personne	Aucune franchise
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
Rapatriement ou transport sanitaire (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou pandémie – Pour les contrats n°6906/ n°6908, Formules Assistance Rapatriement et Multirisque extension épidémie ou pandémie)	Frais réels	Aucune franchise
Accompagnement lors du rapatriement ou transport	Titre de transport	Aucune franchise
Présence en cas d'hospitalisation	Titre de transport	Aucune franchise
Prolongation de séjour à l'hôtel	Frais d'hôtel : 80€ / jour / personne (maximum 10 jours)	Aucune franchise
Frais hôteliers	Frais d'hôtel 80€ / nuit (maximum 10 jours)	Aucune franchise
Retour prématuré	Titre de transport	Aucune franchise
Remboursement complémentaire des frais médicaux (suite à maladie y compris en cas d'épidémie ou pandémie – Pour les contrats n°6906/ n°6908, Formules Assistance Rapatriement et Multirisque extension épidémie ou pandémie), chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation et avance de frais médicaux	Hors pays de résidence : 30 000€ / personne 150 000€ / événement Extension USA, Canada, Asie : 150 000€ / personne 250 000€ / événement	30€ / dossier
Soins dentaires d'urgence	200€	Aucune franchise

GARANTIES SPECIFIQUES EN CAS DE MALADIE LIÉE A UNE ÉPIDÉMIE OU PANDÉMIE*Pour les contrats n°6906 / n°6908, Formules Assistance Rapatriement et Multirisque extension épidémie ou pandémie***Garanties Assistance**

Téléconsultation avant départ	1 appel	Aucune franchise
Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	150€ / nuit / personne (14 nuits maximum)	Aucune franchise
Soutien psychologique suite à mise en quarantaine	6 entretiens téléphoniques / événement	Aucune franchise
Retour impossible suite à des mesures de restriction de déplacement des populations	Maximum 1000€ / personne et maximum 50 000€ / groupe + Frais hôteliers : 150€ / nuit / personne (14 nuits maximum)	Aucune franchise
Prise en charge d'un forfait téléphonique local	Jusqu'à 80€	Aucune franchise
Valise de secours	Maximum 100€ / personne et maximum 350€ / famille	Aucune franchise

Garanties Assistance complémentaire aux personnes

Aide-ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines	Aucune franchise
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison / semaine	Aucune franchise
Soutien psychologique suite à rapatriement	6 entretiens téléphoniques / événement	Aucune franchise

ASSISTANCE EN CAS DE DECES

Rapatriement du corps	Frais réels	Aucune franchise
Frais funéraires nécessaires au transport	2 300€	Aucune franchise
Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assuré	Titre de transport	Aucune franchise
Formalités décès	Titre de transport d'un membre de la famille - Frais d'hôtel 80€ / jour (maximum 2 nuits)	Aucune franchise

ASSISTANCE VOYAGE

Retour des enfants mineurs	Titre de transport	Aucune franchise
Maladie ou accident d'un de vos enfants mineurs ou handicapés	Frais de transport	Aucune franchise
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi	Aucune franchise
Avance de fonds à l'étranger	1 000€	Aucune franchise
Assistance vol, perte ou destruction des papiers	Conseil	Aucune franchise
Information voyage	Conseil	Aucune franchise
Transmission de message à l'étranger	Frais réels	Aucune franchise
Assistance juridique à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement d'honoraires 5 000€ • Avance de la caution pénale 10 000€ 	Aucune franchise
Services informations et conseils médicaux	Frais réels	Aucune franchise

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER		
Dommages corporels et matériels	4 500 000€ / sinistre	
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs « Invalidité permanente »	750 000€ / sinistre	150€ pour les dommages matériels et immatériels Néant pour le corporel
Défense de vos intérêts : défense pénale et recours suite à accident Action amiable ou judiciaire en cas de litige • Dont budget amiable • Dont budget judiciaire	Dans la limite de 41 006€ 1 047€ Par litige : - Expertise judiciaire : 3162€ - Avoués, huissier de justice, frais et honoraires : dans la limite des textes régissant la profession - Frais d'avocat : sur justificatifs - Honoraires d'avocat : dans la limite du barème joint avec les dispositions générale	296€ en cas d'action amiable 1 195€ en cas d'action judiciaire
Budget de l'arbitre en cas de désaccord entre l'assuré et l'assureur	277€	Aucune franchise
FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR		
Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis, en cas de retour prématuré	8 000€ / personne 40 000€ / événement	Aucune franchise
INDIVIDUELLE ACCIDENT		
« Invalidité permanente »*	15 000€ / personne	Seuil d'intervention : 10%
« Décès »*	15 000€ / personne	
Maximum par évènement	1 500 000€ / événement	Sans objet
RETARD D'AVION		
Vols charters et vols réguliers		
• Retard de plus de 3 heures (vols réguliers)	30€ / personne / heure	Aucune franchise
• Retard de plus de 6 heures (vols charters)	150€ / personne 750€ / événement	

*Si plusieurs assurés sont victimes d'un même accident, les garanties décès et incapacité permanente sont limitées à la somme de 1.500.000€, quel que soit le nombre des victimes, étant précisé que la limite par personne et par garantie ne pourra dépasser celle fixée au Tableau des montants de Garanties. Chacune des indemnités sera éventuellement réduite selon le rapport existant entre la somme de 1.500.000€ et le total des indemnités qui seraient dues aux victimes sans cette limite.

PRISE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
Annulation/départ manqué : le jour de la souscription au présent contrat	Annulation/départ manqué : le jour du départ - lieu de convocation du groupe (à l'aller)
Autres garanties : le jour du départ prévu (lieu de convocation de l'organisateur)	Autres garanties : le jour du retour prévu de voyage (lieu de dispersion du groupe)

Les garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par l'organisateur avec un maximum de 90 jours consécutifs à compter de la date de départ en voyage.

Délai de souscription

Pour que la garantie Annulation soit valide, le présent contrat devra être souscrit simultanément à la réservation du voyage ou avant le commencement du barème de frais d'annulation.